

INCIDENT

1^{er} juin 2005 - avion immatriculé F-GUVH

Evénement :	<input type="checkbox"/> diminution de puissance du moteur en montée, <input type="checkbox"/> atterrissage d'urgence sur un aérodrome.
Cause identifiée :	programme de maintenance inadapté aux amortisseurs de vibration révisés.

Conséquences et dommages : aucun.

Aéronef : avion Diamond DA 40 « Diamond Star TDI », moteur Thielert TAE 125-01.

Date et heure : mercredi 1^{er} juin 2005 à 11 h 25.

Exploitant : club.

Lieu : AD Brive (19).

Nature du vol : voyage.

Personnes à bord : pilote + 1.

Titres et expérience : pilote, 22 ans, PPL de 2003, 150 heures de vol dont 28 sur type dans les trois mois précédents,
 passager, 56 ans, CPL de 1973, 35 000 heures de vol.

Conditions météorologiques : évaluées sur le site de l'accident : vent calme, CAVOK, QNH 1010 hPa.

CIRCONSTANCES

En provenance de Montpellier (34), le pilote effectue un posé-décollé sur l'aérodrome de Brive. Lors de la montée initiale, la puissance délivrée par le moteur diminue à plusieurs reprises durant de courts instants. Le pilote décide de rester aux abords de l'aérodrome. Après quelques minutes de vol sans anomalie, il reprend sa navigation vers Montpellier. Au cours de la montée vers le niveau de vol 55, la puissance délivrée par le moteur diminue à nouveau. Le pilote décide de revenir vers l'aérodrome. En branche vent arrière, il constate que la puissance diminue de plus en plus, il entreprend alors un atterrissage d'urgence.

L'examen du moteur et de ses accessoires met en évidence une usure prématuée de l'amortisseur de vibrations qui lie le moteur au réducteur de l'hélice. La puissance du moteur n'est alors plus transmise correctement à l'hélice.

Avant cet événement, le programme de maintenance prévoyait une révision de l'amortisseur de vibrations toutes les six cents heures. Le moteur avait fonctionné deux cents heures avant le vol de l'incident. L'amortisseur de vibrations installé sur le F-GUVH était une pièce révisée. Après l'incident, le constructeur a émis un bulletin de service demandant le remplacement des amortisseurs de vibrations révisés par des pièces neuves. Désormais, ils doivent être changés toutes les trois cents heures. Il n'est plus possible d'utiliser de pièce révisée.